

Procès-verbal du Comité syndical du 22 octobre 2021

L'an 2021, le vendredi 22 octobre à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 14 octobre 2021, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Patrick BARNIER, M. Patrick BAGOT, M^{me} Anne CASSIER, M. Gérard CLAVIER, M^{me} Bénédicte DE CHOULOT, M. Daniel FOURRÉ et M^{me} Marie-Pierre RICHER délégués du Département du Cher.

M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher – Pays Florentais ; M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces ; M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M^{me} Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. André TEYSSANDIER.

M. Fabrice CHOLLET, délégué CDC Terres du Haut Berry, avait donné pouvoir à M^{me} Anne CASSIER.

M^{me} Bernadette COURIVAUD, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Gérard CLAVIER.

M. Guillaume CRÉPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Pierre RICHER.

M. Roger DAGHER, délégué de la CDC Cœur de France, avait donné pouvoir à M. Philippe AUZON.

M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud, avait donné pouvoir à M. Philippe FOURNIÉ.

M. François GRESSET, délégué de la CDC Saultre et Sologne, avait donné pouvoir à M^{me} Anne CASSIER.

M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Pierre GROSJEAN, délégué de la CDC La Septaine, avait donné pouvoir à M^{me} Bénédicte DE CHOULOT.

M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry, avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

M^{me} Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir M. Patrick BARNIER.

M. François VINCENT, délégué de la CDC Le Dunois, avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Pierre RICHER.

Étaient absents ou excusés :

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.

M. Christophe COQUIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.

M. Philippe FOURNIÉ, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Christian GATTEFIN, délégué de la CA Bourges Plus.

M. Sébastien PERAS, délégué de la CDC Pays de Nérondes.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents et ouvre la séance en désignant, avec l'accord de l'ensemble des délégués présents, M^{me} Bénédicte DE CHOULOT comme secrétaire de séance.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 7 septembre 2021

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 7 septembre 2021 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Mise à jour du règlement intérieur des instances et des statuts

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2.

Le Comité syndical approuve la mise à jour du règlement intérieur des instances et des statuts à l'unanimité.

Rapport n°3 : Décision budgétaire modificative n°2

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

M. Pascal BOURDILLON précise que Berry Numérique recevra une recette liée à notre redevance de délégation de service public (DSP). Celle-ci comprend 2 flux dont celui du 2ème semestre qui sera supérieur à ce qui est prévu au budget car il dépend de la méthode d'utilisation du réseau par les principaux opérateurs : soit la location à la ligne fibre du client soit un co-investissement en payant une somme importante une seule fois pour une location de ligne fibre plus longue. Berry Numérique récupère 75% du montant du co-investissement ce qui génère une recette de 9 M€.

Sur cette DSP, Berry Numérique est en délégation partielle de compétence avec l'Indre ce qui conduit la structure à reverser 4 M€ à l'Indre sur les 9M€ perçus. 5M€ restent donc chez Berry Numérique et seront réaffectés vers les dépenses d'investissement. Cela vient anticiper ce qui était prévu pour l'année prochaine.

M. Yves DEBONO demande si la méthode de cofinancement permet à l'opérateur de devenir propriétaire de la ligne fibre sur la durée prévue.

M. Pascal BOURDILLON répond que ce n'est qu'un droit d'usage de la ligne fibre qui demeure la propriété de Berry Numérique. L'opérateur achète un certain pourcentage des lignes disponibles, cela n'a pas de lien avec la propriété.

Le Comité syndical approuve la décision budgétaire modificative n°2 à l'unanimité.

Rapport n°4 : Délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit - Rapport d'activité 2020

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 en précisant que la DSP a été passée pour les deux départements du Berry : le Cher et l'Indre. Cela représente aujourd'hui 84 000 prises construites là où il était prévu initialement 110 000 prises à date. Le déploiement de la fibre optique a pris 1 an de retard que Berry Numérique cherche à résorber progressivement.

En 2020, la DSP a produit 3,6 M€ de chiffre d'affaires pour un résultat net malgré tout déficitaire de 927 000 €. Pour autant, le flux financier Délégant - Délégataire est favorable à Berry Numérique d'environ 450 000 €.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2020 relatif à la Délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit à l'unanimité.

Rapport n°5 : Délégation de service public « Internet pour tous » - Rapport d'activité 2020

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5 en précisant que même s'il y a le développement de la fibre et des améliorations du réseau cuivre à certains endroits, il y a encore 700 clients du réseau radio. La radio est, pour l'instant, leur seule façon d'accéder convenablement à Internet avec un débit acceptable. La DSP en question s'équilibre car Berry Numérique a mis en place un mécanisme de compensation concernant les pertes liées au déploiement de la fibre qui concurrence ce réseau existant.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2020 relatif à la Délégation de service public « Internet pour tous ».

Rapport n°6 : Convention avec le SDE 18 pour l'utilisation des poteaux d'éclairage public

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

M. Pascal BOURDILLON précise qu'il s'agit d'une mise à jour mineure d'une convention déjà validée par le Comité Syndical en mai 2021.

Le Comité syndical approuve la Convention avec le SDE 18 pour l'utilisation des poteaux d'éclairage public à l'unanimité.

Rapport n°7 : Création d'un poste de technicien principal 2ème classe

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7 en précisant que Berry Numérique est une structure légère et agile et qu'il est important de veiller à la promotion de ses personnels qui contribuent à l'efficacité de la structure.

Le Comité syndical approuve la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à l'unanimité.

Rapport n°8 : Information sur les actes pris par le Président et par le Bureau par délégation

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8.

M. Pascal BOURDILLON précise que pour la première fois, Berry Numérique a eu affaire à la Justice. La structure s'est constituée partie civile suite au vandalisme d'une armoire lui appartenant. L'individu a été condamné par le Tribunal Correctionnel au remboursement des coûts supportés par Berry Numérique pour la réparation du vandalisme.

Le Comité syndical prend acte de l'information sur les actes pris par le Président et par le Bureau par délégation.

Rapport n°9 Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°9.

M. Pascal BOURDILLON indique que le film institutionnel de Berry Numérique a été mis à jour pour intégrer la phase 2 et procède à la diffusion.

M. Daniel FOURRÉ rappelle que dans le cadre de la 2^{ème} phase de déploiement, les Communauté de communes ne seront pas sollicitées à nouveau pour participer financièrement.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'il y a une vraie accélération du déploiement de la fibre optique. Berry Numérique devrait atteindre les 66 000 prises dans le Cher d'ici la fin d'année 2021 ce qui permettra, avec l'Indre, d'atteindre l'objectif des 120 000 prises du contrat de DSP. Le retard d'1 an sera ainsi rattrapé et le taux de couverture avec la zone privée (déployée par Orange) atteindra le 70% d'ici la fin d'année 2021. Il s'agissait de l'objectif du SDTAN établi en 2012.

Concernant la commercialisation, le réseau comptait 30 000 clients en début du mois d'octobre 2021 soit 1000 – 1500 raccordements par mois. Orange reste le FAI majoritaire. Orange et Free sont presque toujours présents lors de l'ouverture des services et sont présents sur la quasi-totalité des PM. Bouygues Télécom et SFR sont décalés dans le temps, Bouygues Télécom est présent sur 70-75 % des zones techniques et SFR sur 60% des zones techniques. Tous les autres FAI moins connus sont présents partout dès l'ouverture.

Concernant le taux de pénétration, il est observé une moyenne de 30 à 40%. Le niveau de débit ADSL impacte clairement la migration vers la fibre optique.

Concernant la téléphonie mobile, pour 2022, 6 sites sont à retenir : Apremont sur Allier, Corquoy et Sury en Vaux devraient être retenus pour l'implantation d'un relai. Pour les 3 autres sites restants, des campagnes de mesures vont être conduites pour répartir les communes.

Concernant la 4G fixe, 5 communes sont concernées par un arrêté de l'État de 2020 : Cornusse, Saint Eloy de Gy, Soulangis, Saint Denis de Palin et Saint Hilaire en Lignières.

M. Patrick BARNIER indique qu'il faut être vigilant car les opérateurs essaient de retarder l'ouverture des sites pour mutualiser avec d'autres secteurs afin de remplir 2 obligations auxquelles ils sont soumis en n'implantant qu'un seul pylône au lieu de deux. La campagne de mesure permettra de choisir de manière plus objective les lieux d'implantation des pylônes.

M^{me} Marie-Pierre RICHER explique avoir reçu un courrier de Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, indiquant qu'il y a une réduction de délai à 1 an au lieu de 2 ans concernant l'implantation des pylônes. Par ailleurs, les élus ont été interpellés à propos du système Femtocell qui a été supprimé, notamment par Orange.

M. Pascal BOURDILLON indique que le Femtocell est un boîtier qui se rajoute à une box Internet et qui permet la réception des appels mobiles à son domicile. La nouvelle solution disponible sur les téléphones récents s'appelle « la voix sur wifi » et permet de

se connecter en wifi pour émettre et recevoir des appels mobiles même en cas d'absence de couverture mobile.

M. Patrick BARNIER alerte sur le fait que les personnes âgées avec un téléphone ancien peuvent être confrontées à des difficultés.

M^{me} Bénédicte DE CHOULOT intervient concernant le déploiement sur la commune d'Herry. Axione aurait proposé un plan de déploiement en fléchant sur les hameaux qui sont ceux susceptibles de générer le plus d'abonnement. Mais ils sont déjà bien desservis par l'ADSL ou la téléphonie contrairement aux autres hameaux.

M. Pascal BOURDILLON répond que l'engagement d'Axione est de déployer 100% des locaux d'Herry. Actuellement, ce sont les études qui sont en cours. Herry est coupé en deux zones techniques. Les deux doivent être terminées en 2022 et 100% des locaux seront raccordables. Axione a toutefois le droit à 10% maximum par commune de locaux raccordables sur demande, c'est-à-dire qu'il doit y avoir une demande de la part de l'habitant avant que la fibre soit déployée. Les délais pour être raccordés sont portés à 6 mois au lieu de 1 mois pour ceux-ci.

M. Patrick BARNIER rappelle que le raccordement à la demande ne peut concerner qu'environ 40 locaux maximum pour Herry mais si ces habitants font la demande de raccordement, ils seront pris en compte. Ces locaux ne vont peut-être pas être sollicités au raccordement dans l'immédiat. Les outils contractuels sont pour autant bien présents.

M. Etienne DE CHOULOT explique concernant Herry que la fibre optique est une promesse et une attente notamment pour les grosses fermes qui s'acquittent de grosses taxes foncières et donc qui financent pour les autres et sont souvent les derniers servis.

M. Pascal BOURDILLON après vérification précise qu'il n'y aura que 13 locaux concernés par le déploiement à la demande.

M. Pierre GUIBLIN demande s'il y a un planning de travaux par commune pour son EPCI.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'une présentation précise sera effectuée le 29 novembre 2021 sur la Communauté de communes des Trois Provinces. Les déploiements complémentaires sur le secteur s'étaleront tous les ans jusqu'en 2025.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

Le prochain Bureau est prévu le mardi 7 décembre 2021 à 11h30 et le prochain Comité syndical est fixé au vendredi 17 décembre 2021 à 9h30.

La séance est levée à 10 heures 47.

A stylized signature in blue ink.

Bénédicte DE CHOULOT
SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A stylized signature in black ink.

Patrick BARNIER
PRÉSIDENT DE
BERRY NUMÉRIQUE